

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Soixante-dix-neuvième session

Rome, 10-12 septembre 2003

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

LA RÉPUBLIQUE TURQUE

POUR LE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE SIVAS-ERZINCAN

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Turquie	3
DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée du projet	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement du projet	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	10
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION	13
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS (APPORTS QUANTIFIÉS, OBJECTIFS ET FACTEURS CLÉS DU PROJET)	6
V. SUMMARY COSTS AND FINANCING TABLES (RÉSUMÉ DES COÛTS ET FINANCEMENT)	7
VI. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	9
VII. MONITORING AND EVALUATION (SUIVI ET ÉVALUATION)	13

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Livre turque (TRL)
1,00 USD	=	1 650 000 TRL
100 000 TRL	=	0,06 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

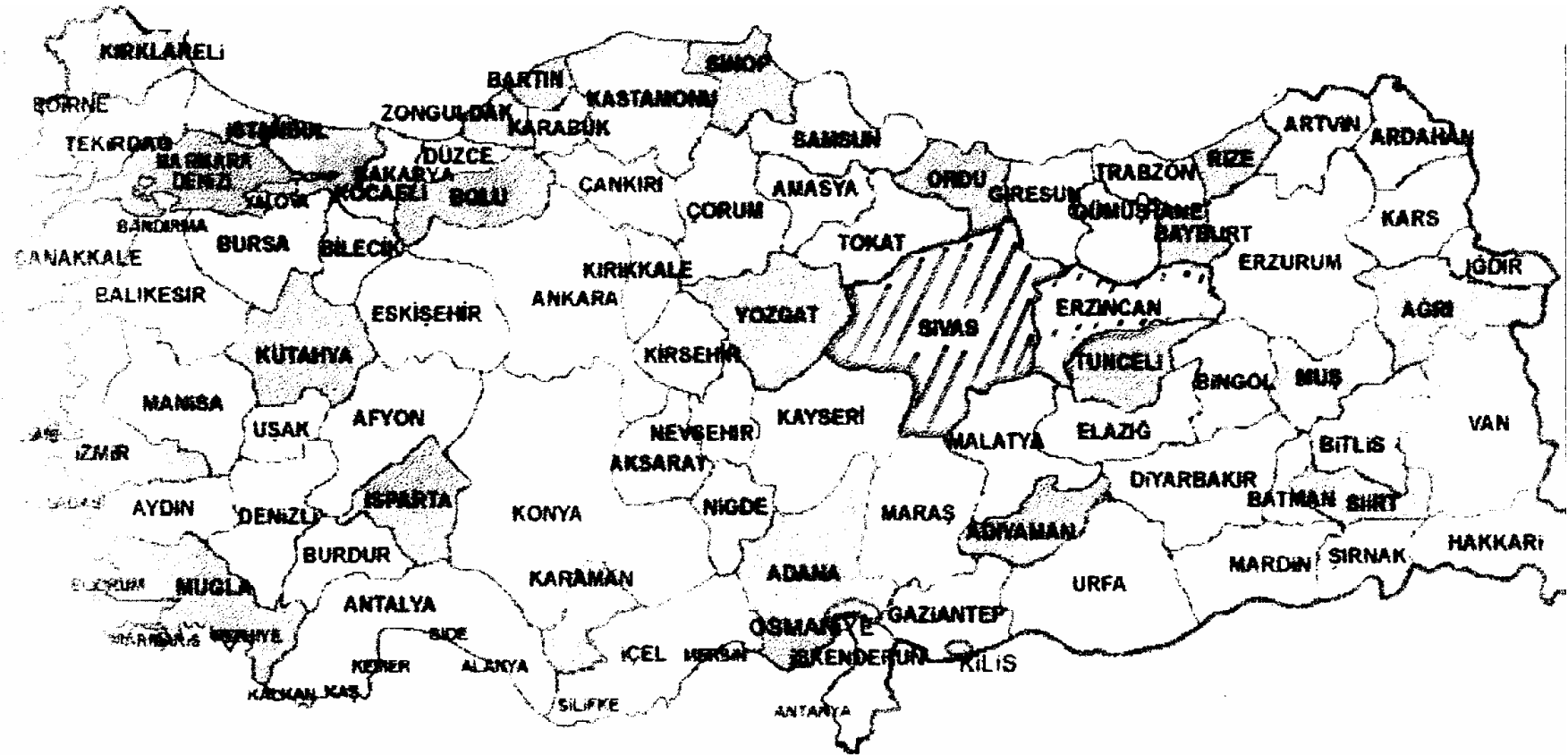
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
UGP	Unité de gestion du projet
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TURQUE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE TURQUE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE SIVAS-ERZINCAN

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
EMPRUNTEUR:	République turque
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture et des affaires rurales
COÛT TOTAL DU PROJET:	30,04 millions de USD
MONTANT DU PRÊT DU FIDA:	9,25 millions de DTS (équivalent approximativement à 13,08 millions de USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt équivalent au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds
COFINANCEUR:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Fonds de l'OPEP)
MONTANT DU COFINANCEMENT:	9,90 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	conditions du Fonds de l'OPEP
CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:	4,40 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	2,66 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

NOTE DE PRÉSENTATION

Le projet. La stratégie du FIDA en Turquie appuie l'action entreprise par le gouvernement pour faire reculer la pauvreté qui donne la priorité au développement des régions économiquement défavorisées. Le projet proposé couvrira deux des provinces les moins développées du pays, et en particulier les cantons les plus pauvres de ces provinces. Il visera à faire disparaître les principaux obstacles au développement durable de sous-secteurs intéressant spécialement les populations rurales pauvres. Il privilégiera les techniques/pratiques améliorées de culture et d'élevage, l'aménagement participatif des parcours, l'agroforesterie et les microentreprises non agricoles et l'apport d'une valeur ajoutée à la production grâce au traitement des produits. Le projet favorisera la participation des bénéficiaires à l'identification de leurs principales priorités et possibilités d'investissement par le biais de la constitution d'associations villageoises et de la participation d'organisations communautaires et d'organisations non gouvernementales (ONG).

Qui sont les bénéficiaires? Le groupe cible du projet est estimé à environ 50 000 personnes (10 000 ménages) réparties dans quelque 200 villages et représentant 12% de la population rurale des deux provinces. Ce groupe se compose des personnes les plus pauvres de la zone du projet: petits agriculteurs, pasteurs et femmes qui vivent de l'exploitation des ressources naturelles locales. Les interventions donneront d'abord la priorité aux cantons les plus pauvres. En ce qui concerne les activités au niveau des ménages individuels, qu'il s'agisse d'essais techniques ou d'avantages à fournir directement, les ménages bénéficiaires seront sélectionnés de concert par tous les ménages au cours d'une réunion de village de façon que les ménages les plus pauvres soient choisis chaque fois que cela est techniquement possible.

Pourquoi sont-ils pauvres? La Turquie se place au 86^e rang sur 180 pays d'après les indicateurs de développement humain pour 1999 du Programme des Nations Unies pour le développement. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant varie fortement selon les régions: celui de la zone du projet ne représente que 29% du chiffre national (2 800 USD). Ces inégalités correspondent à la faiblesse naturelle des ressources agricoles de l'est du pays, à l'accès limité aux technologies, aux facteurs de production et aux marchés et au niveau peu élevé d'urbanisation et d'industrialisation.

Que fera le projet pour eux? Le projet favorisera la participation des bénéficiaires grâce au renforcement des institutions locales (comités de développement, coopératives et associations d'irrigants, associations de pâturage et groupes d'agricultrices), à la sensibilisation, à la facilitation et au transfert de compétences. Les institutions communautaires auront la possibilité d'identifier les besoins des communautés, d'établir un ordre de priorité, et de dégager les règles requises pour une gestion durable des ressources naturelles. Le projet tentera alors de répondre à ces besoins dans le cadre de ses programmes de production agricole, d'aménagement des parcours et de développement communautaire. Il apportera également un appui aux fournisseurs locaux de services techniques, de facteurs de production et de services financiers, en les aidant à offrir leurs services au groupe cible en matière de meilleures pratiques commerciales.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Les bénéficiaires identifieront les participants aux démonstrations techniques et contribueront, par le truchement de leurs propres institutions participantes, à réaliser et maintenir des investissements dans les infrastructures sociales et économiques bénéficiant du soutien du projet. Les institutions communautaires favorisent le consensus de sorte qu'elles sont indispensables à la gestion durable des ressources naturelles, en particulier des ressources communes comme les pâturages et l'eau. Elles renforcent également la position des ruraux pauvres lorsque ceux-ci doivent négocier avec les autorités ou intervenir sur le marché.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À
LA RÉPUBLIQUE TURQUE
POUR
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE SIVAS-ERZINCAN

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République turque d'un montant de 9,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,08 millions de USD) aux conditions ordinaires, en vue de contribuer au financement du Projet de développement dans la région de Sivas-Erzincan. Le prêt aura une durée de 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en qualité d'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA
STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. La République turque occupe une position unique du point de vue géographique et culturel. En tant que république laïque située au carrefour de l'Europe et de l'Asie, ayant une population presque entièrement musulmane et entretenant des liens d'ordre historique, culturel et linguistique avec les nouvelles républiques indépendantes d'Asie centrale, elle présente une importance géopolitique spéciale. En 1997, elle a conclu un accord d'union douanière avec l'Union européenne. En août 2002, le Parlement turc a approuvé des lois visant à abolir la peine de mort et à autoriser officiellement l'enseignement en langue kurde dans l'espoir, notamment, d'accélérer l'ouverture de pourparlers en vue de l'accession du pays à l'Union européenne.

2. **L'économie.** La Turquie se classe à la 17^e place parmi les pays les plus industrialisés du monde mais à la 86^e place (sur 180 pays) selon les indicateurs de développement humain pour 1999 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est un pays à revenu moyen dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'est établi à 2 800 USD en 2000. L'agriculture fournit 13% du PIB mais emploie 45% de la population active. Il existe de fortes inégalités de revenus entre l'ouest du pays (PIB par habitant: plus de 7 000 USD) et l'est (PIB par habitant: 800 USD), inégalités qui tiennent principalement à la faiblesse des ressources agricoles des régions orientales à la concentration des industries manufacturières dans les villes de la côte et dans l'ouest du pays.

3. L'économie turque a connu une croissance et une industrialisation rapides depuis la mise en place d'un État moderne en 1932, mais cette croissance s'est réalisée au prix d'une forte inflation. La croissance économique s'est brusquement ralentie en 1998 lorsque la crise financière de la Russie a encore aggravé l'effet des crises survenues en 1997 en Asie. La demande de produits d'exportation turcs a alors fléchi, entraînant une fuite des capitaux. En 1999, quelques signes avant-coureurs de reprise économique sont apparus lorsque les marchés internationaux se sont redressés. Le violent tremblement de terre qui a frappé le nord-ouest de la Turquie en août 1999 a gravement désorganisé l'activité économique dans la principale zone industrielle du pays de sorte que le PIB a baissé de

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

4,7%. Les événements du 11 septembre 2001 ont encore accentué les difficultés économiques de la Turquie en réduisant les recettes du tourisme et la demande de produits d'exportation.

4. Vers le milieu de l'année 1999, le gouvernement a lancé un vaste programme de réforme économique pour sortir du cycle d'inflation rapide et retrouver une croissance soutenue; il a renforcé ce programme en 2001. Parallèlement, il s'efforce de moderniser le rôle de l'État dans l'économie et d'affronter les grands problèmes sociaux et environnementaux. Ce programme à volets multiples et la ferme volonté du gouvernement pourraient préparer la Turquie à parvenir à la stabilité macroéconomique, accélérer la croissance, moderniser ses institutions et réussir à atténuer la vulnérabilité économique et les poches de pauvreté qui subsistent dans la population.

5. **Le secteur agricole.** La part du PIB fournie par l'agriculture, au coût des facteurs en prix constants de 1987, diminue régulièrement, tombant de 33,5% en 1968 à 16% en 2000. Dans le même temps, la part de l'industrie est passée d'environ 17 à 25% (et même à 37% en 1996) et celle des services approximativement de 49 à 59%. La production agricole a varié de façon irrégulière pendant les 25 dernières années du vingtième siècle mais on peut considérer que, dans l'ensemble, elle a plafonné. En dépit de cette croissance lente et de la réduction de sa contribution à l'économie nationale, l'agriculture employait encore 45% de la population active en 2000 et plus de 90% des femmes rurales actives travaillent dans le secteur agricole.

6. La Turquie est habituellement exportatrice de produits agricoles mais en 2000 elle a accusé, pour la première fois de son histoire, un déficit commercial concernant les produits de l'agriculture et des forêts. La principale culture est le blé dont la production atteint environ 18 millions de tonnes. La Turquie est le deuxième exportateur mondial de pâtes alimentaires et le troisième de farine de blé et fournit environ 10% du marché mondial. Elle compte également une large gamme de cultures industrielles (coton, betteraves sucrières et tabac) qui approvisionnent les industries locales. En outre, la diversité du climat permet de produire des légumes et des fruits, notamment des fruits à coque. Toutefois, il existe un fossé entre les connaissances et les pratiques des agriculteurs. La recherche a montré que les principaux problèmes qui limitent l'accroissement des rendements à l'intérieur des zones agro-écologiques concernent l'adaptation variétale, les liaisons entre la recherche adaptative et la vulgarisation et l'intégration de l'élevage dans le système d'exploitation.

B. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA

7. Dans le passé, la Turquie a tenté d'exécuter cinq projets d'investissement en bénéficiant de prêts du FIDA mais ces projets ont souvent été compromis par un démarrage tardif et une mise en œuvre lente.

8. **Gestion et coordination.** Les projets de développement rural "intégrés" à composantes multiples dans lesquels interviennent plusieurs organismes d'exécution dotés chacun d'une structure budgétaire propre se sont soldés par des échecs dans le contexte bureaucratique turc. Les interventions à venir ne devraient pas avoir une conception trop complexe mais être axées sur une gamme plus limitée d'activités.

9. **Financement de contrepartie.** En période d'austérité budgétaire, le manque de fonds de contrepartie s'est révélé un problème très important. En effet, même lorsque des fonds sont mis à disposition par des donateurs, leur utilisation est entravée par la capacité de dépenses limitée des organismes d'exécution qui est elle-même due aux énormes réductions des crédits budgétaires et aux restrictions imposées aux achats ou à l'emploi de personnel supplémentaire.

10. **Organisations non gouvernementales et organisations communautaires.** Il est nécessaire de trouver des solutions nouvelles pour encourager les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires à participer plus activement aux projets en qualité non seulement de

fournisseurs de services de soutien mais aussi d'agents dynamiques de mobilisation sociale et de gestion du changement. Comme les infrastructures rurales sont insuffisantes et la productivité faible dans les provinces pauvres, le secteur privé n'est en général guère incité à combler les vides provoqués par la réduction progressive du rôle direct de l'État dans la fourniture de biens et de services aux projets de développement rural. En outre, il y a très peu d'ONG locales – et pratiquement aucune ONG étrangère – qui s'occupent de projets et programmes de développement agricole et rural et aucune n'a participé directement aux activités du FIDA. Les organisations communautaires qui interviennent dans le contexte du développement rural sont presque uniquement des coopératives, mais nombre d'entre elles – en particulier les coopératives de vente et leurs associations – sont placées sous le contrôle de l'État et accusent un déficit souvent énorme. Certaines coopératives de production ont commencé à faire office d'associations de volontaires et pourraient établir des liens avec les grandes entreprises de transformation de produits ou de commerce de détail dans le cadre de divers types de "contrats de production agricole". Il serait nécessaire de promouvoir les entreprises coopératives de ce genre de façon plus systématique.

11. **Participation des bénéficiaires.** Les changements de politique ne se sont pas encore répercutés sur l'exécution pratique des projets du point de vue de la participation effective. Les consultations avec les populations des villages sont en général restées symboliques et se font le plus souvent par l'intermédiaire du chef de village (*mukhtar*). En outre, l'organisation des agriculteurs en associations d'irrigants ou d'autres types de groupes de bénéficiaires capables de jouer un rôle actif dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet, n'a fait que des progrès limités.

12. **Finances et crédit ruraux.** L'expérience a mis en lumière les difficultés que les pauvres rencontrent pour avoir accès aux services financiers ruraux structurés. Comme la Banque Ziraat, principale institution de financement rural du pays, n'est guère disposée à accueillir les clients ruraux pauvres, le gouvernement a mis en place, en guise de compensation, divers instruments de prêts subventionnés, notamment des coopératives de crédit agricole et un fonds forestier villageois (Fonds Orkoy). Cependant, ces instruments n'ont eu qu'un rayon d'action limité et se sont révélés faibles et non viables du point de vue financier. En outre, le réseau financier turc a vu ses opérations fortement compliquées par le taux élevé d'inflation qui caractérise la politique macroéconomique de la Turquie depuis 20 ans. Le coût élevé du crédit commercial a fortement réduit la volonté et la capacité des agriculteurs, notamment des petits paysans pauvres, d'emprunter aux établissements commerciaux. Ce problème contribue à priver encore davantage l'agriculture de ressources d'investissement.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Turquie

13. **Politique d'élimination de la pauvreté de la Turquie.** En Turquie, la pauvreté rurale se manifeste essentiellement par les inégalités de développement économique et social entre régions et entre zones rurales et zones urbaines. L'Office public de planification classe les provinces en cinq catégories, allant des provinces hautement développées (catégorie 1) aux provinces les moins avancées (catégorie 5). Cette classification se fonde sur un indice composite dérivé de 58 indicateurs économiques et sociaux par application d'un modèle perfectionné et de la méthode de l'analyse des composantes principales. Les provinces les moins avancées se trouvent en général dans les zones de montagne et de parcours de l'est et du sud-est de l'Anatolie et les provinces de Sivas et d'Erzincan figurent parmi elles. La stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement prévoit le recours à divers instruments du secteur public, notamment des programmes/projets de développement régional et provincial et des mesures d'incitation directes et indirectes financières et autres pour attirer les investissements privés vers ces régions.

14. **Stratégie du FIDA en Turquie.** L'exposé des options et stratégies d'intervention pour la Turquie du FIDA (2000) indique un nouveau créneau stratégique propre à tirer parti non seulement des possibilités offertes par le changement de politique agricole mais aussi des grands axes de la stratégie institutionnelle du Fonds, des éléments prioritaires de sa stratégie régionale et des leçons

tirées de son expérience pratique en Turquie. Cette stratégie privilégie les provinces pauvres classées dans les catégories 4 et 5 de l'Office public de planification. Le groupe cible se composera de femmes rurales, de pasteurs des parcours ou des communautés forestières et de petits paysans marginaux qui seraient aptes à pratiquer l'agriculture de rapport s'ils disposaient de modules technologiques améliorés. Les interventions porteront sur les principaux obstacles au développement durable de sous-secteurs présentant un intérêt particulier pour les groupes cibles identifiés. En conséquence, on fera une place particulière à la gestion des cultures, du bétail et des parcours, à la foresterie sociale, aux microentreprises hors exploitation et à la valeur ajoutée à la production agricole. Les projets favoriseront la participation des bénéficiaires à l'identification de leurs principales priorités et options d'investissement grâce à la constitution d'associations villageoises et à l'intervention des organisations communautaires et des ONG.

15. **Raison d'être du projet.** Les provinces de Sivas et d'Erzincan enregistrent un taux élevé de pauvreté rurale, souffrent de la dégradation de l'environnement (surtout des parcours et des terres boisées) et n'offrent guère de possibilités économiques en dehors de l'agriculture. Malgré tout, elles possèdent une base de ressources très variée (agriculture, parcours et forêts), un potentiel économique important et des réseaux de routes et de communications relativement développés. Le projet continuera à réduire la pauvreté rurale de façon durable en mettant en place des institutions communautaires qui renforceront les capacités collectives et individuelles de favoriser l'accès aux activités économiques et aux infrastructures sociales et économiques indispensables. Les institutions communautaires identifieront les besoins des communautés et les classeront par ordre de priorité, faisant ainsi en sorte que les interventions soutenues par le projet correspondent bien aux dotations en ressources et aux problèmes des communautés. En outre, en favorisant le consensus, ces institutions communautaires jouent un rôle clé pour l'aménagement durable des ressources naturelles, en particulier des ressources communes comme les pâturages et l'eau. Elles renforcent également la position des ruraux pauvres vis-à-vis des autorités et sur le marché. Afin d'accroître les revenus tirés de l'élevage et des cultures, le projet portera sur les obstacles à l'accroissement de la productivité agricole dans la zone couverte, notamment le faible niveau de connaissances techniques et l'étroitesse des débouchés. L'accroissement des revenus et le renforcement de la sécurité alimentaire seront assurés par l'amélioration de la santé animale et l'application de bonnes pratiques d'élevage, la gestion rationnelle des parcours, l'accroissement des rendements des cultures vivrières et fourragères et la meilleure organisation de la commercialisation. Comme les infrastructures rurales sont relativement satisfaisantes, les interventions du projet se limiteront à fournir de l'eau à usage domestique aux communautés qui n'en ont pas, à accroître la zone couverte par la petite irrigation et à améliorer certaines routes. Le processus de développement s'appuiera sur l'émancipation des agriculteurs grâce à la création ou au renforcement d'organisations communautaires et collectives (coopératives et autres associations) et leur participation active à la préparation et à l'exécution du projet.

DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

16. La zone proposée couvre deux provinces limitrophes. Celle de Sivas, qui est située à l'est de l'Anatolie centrale, a une superficie de 28 600 km² et est de loin la plus vaste des deux et même la deuxième province de toute la Turquie pour la superficie. La province d'Erzincan, qui est située à l'ouest de l'Anatolie orientale, a une superficie de 11 900 km² environ. La ville de Sivas se trouve à environ 450 km à l'est d'Ankara, la capitale du pays, et celle d'Erzincan à 250 km plus à l'est.

17. Les deux provinces ont une altitude moyenne de 1 000 à 4 000 m au-dessus du niveau de la mer. Celle de Sivas a un relief montagneux coupé de vallées et de plaines. La topographie d'Erzincan est plus escarpée en général. Les deux provinces ont un climat de type continental aride à semi-aride qui comporte des étés très chauds plutôt que secs et des hivers froids et humides. Les précipitations annuelles moyennes se situent aux environs de 400 mm. Les températures moyennes varient d'un

minimum de -5,6°C en février à un maximum de +23,5°C en juillet. En moyenne, la neige tombe pendant 62 jours par an à Sivas mais 43 jours seulement à Erzincan. Le taux annuel moyen d'humidité s'établit à environ 60% dans les deux provinces.

18. Les eaux de surface sont abondantes pendant certaines saisons dans les deux provinces. Les nombreux cours d'eau sont alimentés principalement par la fonte des neiges et même les plus modestes sont souvent permanents. Le débit atteint son maximum en avril et en mai dans la plupart des bassins puis diminue progressivement en juillet et août au moment où la demande d'eau pour l'irrigation est la plus élevée. La nappe phréatique est à faible profondeur dans les plaines. Il y a d'excellentes possibilités de creuser des puits artésiens dans de nombreux endroits proches de zones plus élevées. Les eaux souterraines et de surface sont généralement d'excellente qualité pour l'irrigation.

19. Les steppes et les herbages couvrent une grande partie de la zone du projet. Une superficie totale d'environ 330 000 ha est classée dans la catégorie des terres boisées. Cependant, une grande partie des forêts qui subsistent sont gravement dégradées à force d'être surexploitées pour le ramassage de bois de feu et de matériaux de construction et la pâture du bétail. Les peupliers, essence fréquemment plantée à des fins de conservation, sont présents dans une grande partie des zones de faible altitude sous forme de bosquets et à la limite des champs.

20. Le groupe cible du projet comprend environ 50 000 personnes (10 000 ménages) vivant dans 200 villages environ, soit 12% de la population rurale des deux provinces. Il englobe les habitants les plus pauvres de la zone du projet qui vivent essentiellement de l'exploitation des ressources naturelles locales. Le projet donnera initialement la priorité aux cantons les plus pauvres des deux provinces. Ces cantons seront sélectionnés en fonction de critères comme la pauvreté démontrée, la volonté de travailler en participation et l'esprit d'ouverture face aux nouvelles solutions et méthodes, en particulier les activités communes et la création de groupes pour lancer ces activités. Alors que ces critères de sélection seront appliqués village par village, il pourrait être utile que le projet tente d'abord de travailler avec des grappes de villages assez proches les uns des autres car, dans certaines zones, la densité de population est faible et les villages sont séparés par de grandes distances. Dans le cas des activités pour lesquelles des ménages doivent être sélectionnés individuellement, en vue soit d'essais techniques, soit d'avantages directs, la sélection sera effectuée de concert à une réunion de village par tous les ménages de façon que les ménages les plus pauvres soient choisis autant que cela est techniquement possible. Selon le type d'activités concernées, la priorité sera donnée: i) aux ménages dirigés par une femme; ii) aux ménages disposant de moins de 5 ha de terre non irriguée et de cinq unités de cheptel au maximum; iii) aux ménages sans terre possédant moins de 150 ovins et n'ayant aucune autre source de revenus; iv) enfin aux ménages disposant de moins de 4 ha de terre non irriguée et de 1 ha de terre irriguée et de cinq unités de cheptel au maximum.

B. Objectifs et portée du projet

21. Les objectifs du projet sont les suivants:

- i) accroître la productivité de l'agriculture et les revenus des ruraux pauvres dans les parties les moins développées des provinces de Sivas et d'Erzincan;
- ii) élargir les possibilités d'emploi rural et encourager les initiatives individuelles et collectives des petits paysans;
- iii) créer ou renforcer des institutions autonomes directement liées aux ruraux pauvres;
- iv) enfin, améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres, en particulier des femmes.

C. Composantes

Développement des communautés et des coopératives

22. **Renforcement des capacités des communautés et des coopératives.** Le renforcement des capacités aidera tous les villages participants à créer des institutions communautaires telles que les comités de développement villageois, les coopératives, les coopératives d'irrigation, les associations de pâture et les associations de producteurs spécialisées. Les villageois et les comités de gestion des institutions villageoises recevront une formation aux méthodes participatives, aux principes de coopération, à la planification, à la gestion et à l'administration, à la comptabilité et à la tenue des livres et à l'établissement de liens avec les fournisseurs de services agricoles et de financement rural. Il sera ainsi nécessaire de donner une formation à environ 3 000 personnes de 100 villages pendant toute la durée du projet. La formation comprendra des cours spécialement conçus pour avoir lieu aussitôt que possible après l'identification d'un village participant, de préférence en hiver de façon à éviter de désorganiser les travaux agricoles. Le renforcement des capacités apportera aux villageois la confiance en eux et la compétence voulue pour concevoir et gérer des projets de développement socioéconomique qui contribueront à améliorer le niveau de vie.

23. **Développement des coopératives.** Le projet fournira une formation et une assistance technique à quelque 70 coopératives nouvelles ou existant déjà. L'aide visera à donner un esprit d'entreprise à ces coopératives de façon à ce qu'elles veillent sur les intérêts de leurs membres et fournissent des services qui sont réellement nécessaires, en particulier des services permettant de réaliser des économies d'échelle aux stades de la production, de la commercialisation et du traitement des produits. La formation ou le transfert de compétences portera sur les questions suivantes: comment assurer un bon dosage de ménages pauvres et moins pauvres parmi les membres; comment fonctionnent les coopératives et les organisations d'agriculteurs; comment exclure les membres non dignes de confiance et enfin comment bien choisir les cadres. On s'efforcera également d'améliorer les capacités de gestion administrative et financière des cadres et des membres des coopératives. Le projet fournira une assistance technique pour permettre aux coopératives et aux groupes de producteurs d'étudier des solutions, des stratégies et des plans d'action, notamment pour la commercialisation des produits agricoles qui font la renommée de la région. Ainsi, des visites d'initiation dans les coopératives et les autres initiatives communautaires qui réussissent bien seront organisées et des liaisons seront établies avec les négociants de gros et de détail qui font le commerce des divers produits de la zone ou des facteurs de production dont elle a besoin. En outre, les coopératives recevront une aide pour établir des liens avec les sources commerciales de crédit et les autres fournisseurs de services nécessaires (assurances, transport et information commerciale).

24. **Dotation en faveur des initiatives des communautés et des coopératives.** Les communautés et les coopératives seront, grâce au renforcement des capacités, plus sûres d'elles et plus compétentes pour concevoir et gérer des projets de développement socioéconomique visant à améliorer les niveaux de vie. Dans le cadre d'institutions de développement participatif, les villages seront en mesure d'identifier les investissements nécessaires à leur niveau et d'établir un ordre de priorités. Il pourrait s'agir notamment des investissements suivants: fourniture d'eau à usage domestique, routes d'accès, petite irrigation, clubs de jeunes et de femmes, citernes pour le refroidissement du lait, étangs de pisciculture et installations matérielles pour la collecte, le triage, le conditionnement et le traitement des produits du village. Ces investissements seront financés en partie par les contributions de la communauté et en partie par un fonds de financement des initiatives des communautés et coopératives qui sera constitué dans le cadre du projet. Ce fonds financera les propositions d'activités sociales ou économiques viables du point de vue technique et financier que les communautés présenteront au cours du processus de planification participative et qui paraissent susceptibles d'être utiles à une grande partie de la communauté. Le fonds fournira également un apport non renouvelable de capital de lancement à chaque coopérative sous forme de prêts assortis de taux d'intérêt positifs. Ces prêts pourront être utilisés pour doter les coopératives d'un capital et les aider à réaliser des investissements

dans la production végétale et animale, le traitement et la commercialisation des produits suivant les plans établis avec l'appui du projet.

Développement agricole

25. Le projet adoptera une approche participative basée sur les systèmes d'exploitation pour les essais et les transferts de technologies. Une méthodologie de solution des problèmes, partant de la base pour arriver au sommet, et comportant une part maximum d'initiatives et de gestion des agriculteurs sera ainsi officialisée. Ainsi, les communautés seront en mesure d'identifier elles-mêmes leurs ressources productives et leurs problèmes techniques et d'examiner toute une gamme de technologies et d'améliorations de l'élevage qui semblent prometteuses. Les membres des communautés choisiront eux-mêmes les technologies à mettre à l'essai et adopteront celles qui sont les plus propres à accroître la productivité des exploitations.

26. **Cultures et agroforesterie.** Le projet favorisera l'essai et le transfert de technologies simples et peu coûteuses, considérées comme appropriées pour accroître les revenus agricoles et renforcer la sécurité alimentaire dans le cadre d'un système d'exploitation déterminé grâce à l'amélioration de la production de céréales, de légumineuses, de légumes, de fruits et de fourrage. Ce transfert sera facilité par des démonstrations gérées par les agriculteurs et des essais de technologies conçues par eux. Le projet aidera aussi les communautés à planter des essences à bois de feu, des arbres pour marquer les limites des champs, et des vergers et à entreprendre des activités connexes.

27. Afin de favoriser la conservation des sols et des eaux et la protection de l'environnement, le projet financera le développement intégré de 42 micro-bassins hydrographiques. Il financera également des démonstrations, gérées par les agriculteurs, de méthodes de labour et de récolte suivant les courbes de terrain et d'autres techniques améliorées de travail du sol. Les agriculteurs recevront une formation pratique aux technologies ainsi présentées.

28. **Développement de l'élevage.** Pour améliorer la production et l'efficacité de l'élevage, le projet promouvra la mise au point et la démonstration de modules techniques améliorés et appropriés pour les producteurs laitiers, les éleveurs d'ovins et les apiculteurs. Les agriculteurs suivront des stages de brève durée, soit au village même, soit dans des centres extérieurs de formation, qui seront organisés de façon à perturber le moins possible les travaux agricoles habituels et les activités familiales. Le projet lancera également un programme de recherche et de démonstrations à l'exploitation pour aider les petits propriétaires de bétail à accroître la productivité de leur cheptel - notamment en améliorant l'alimentation et la conduite des troupeaux.

29. Le projet aidera en outre certaines communautés qui ont accès à des terrains de pâture communs (parcours) à utiliser ces ressources de façon plus rationnelle et plus durable en prenant comme base juridique les dispositions de la loi sur les pâturages et les prairies n° 4342 (1998). Il apportera un appui aux fonctionnaires du Département provincial de l'agriculture pour les travaux de cartographie, de cadastre et d'attribution et il aidera les communautés à élaborer des plans de gestion participative durable de leurs parcours. En outre, il financera le renforcement des capacités des associations de gestion des pâturages et contribuera à financer la remise en état des parcours et les autres mesures d'amélioration prévues dans les plans.

30. Le projet appuiera la création d'environ 200 groupes composés chacun de cinq à dix femmes qui lanceront des **activités rémunératrices** liées au traitement du lait (100) et du miel (100). Il offrira aux femmes membres de ces groupes une formation technique aux activités qu'elles décident d'entreprendre et à la dynamique de groupe, aux principes des coopératives/associations, à la comptabilité et la gestion de base. Il les aidera également à identifier puis exploiter des circuits commerciaux améliorés, financera une étude de marché approfondie pour chacun des principaux produits et apportera un soutien aux activités consécutives.

Unité de gestion du projet

31. Le projet sera mis en œuvre sous l'autorité générale du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales par une unité de gestion du projet (UGP) autonome, installée au chef-lieu d'une des provinces couvertes (Sivas). L'UGP sera responsable de la gestion globale du projet (décaissements, passation des marchés, affaires administratives et contacts avec le gouvernement et les organismes de financement). L'exécution des activités du projet dans chaque province sera confiée au Département provincial de l'agriculture et à divers fournisseurs de services, notamment les établissements de recherche, les bureaux de formation, les ONG et les entrepreneurs de travaux publics sous contrat. L'UGP, en collaboration avec le Département provincial de l'agriculture compétent, recrutera sous contrat des fournisseurs de services pour assurer la formation et le transfert de technologies et construire des infrastructures sociales et économiques.

D. Coûts et financement du projet

32. Le coût du projet a été calculé sur sept ans, période jugée suffisante pour que le processus participatif progresse au rythme souhaité par les communautés rurales et que le développement de l'irrigation donne ses fruits. Le projet devrait démarrer en 2004 et les coûts sont estimés sur la base des prix pratiqués en juillet 2002.

33. Les coûts totaux du projet, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers, sont estimés à 30,04 millions de USD pour les sept années d'exécution. Les dépenses en devises représentent environ 7% de ce total. Les coûts de base totaux s'établissent à 27,19 millions de USD, la provision pour aléas d'exécution étant fixée à 2% (0,54 million de USD) et la provision pour aléas financiers à 8% (2,31 millions de USD), ce qui représente au total un surcroît de 2,85 millions de USD, ou de 10% environ des coûts de base. Les coûts d'investissement équivalent à 90% des coûts de base, les taxes et droits représentant approximativement 7% (2,15 millions de USD) des coûts totaux.

34. Le coût par ménage bénéficiaire pour les sept années de durée du projet est estimé approximativement à 3 000 USD par ménage, soit moins de 600 USD par personne.

35. Le projet sera financé par le FIDA, le Fonds de l'OPEP, le gouvernement et les bénéficiaires eux-mêmes. Un prêt de 13,08 millions de USD du FIDA et un prêt de 9,90 millions de USD du Fonds de l'OPEP permettront de financer respectivement 43 et 33% des coûts totaux du projet. Le cofinancement couvrira les investissements au niveau des communautés, y compris les petits périmètres d'irrigation, l'approvisionnement en eau à usage domestique, les routes et les ouvrages de conservation des sols et des bassins hydrographiques. Le gouvernement fournira 4,40 millions de USD, soit 15% des coûts totaux du projet, pour la remise en état et l'aménagement des parcours et pour le paiement des taxes (2,15 millions de USD). Les bénéficiaires offriront une contribution de 2,66 millions de USD, soit 9% des coûts totaux du projet; cette contribution sera fournie en grande partie sous forme de travail pour l'amélioration des infrastructures rurales et l'agroforesterie, mais les bénéficiaires ou les communautés devront aussi couvrir les frais d'exploitation et d'entretien liés au développement de l'irrigation et à l'approvisionnement en eau à usage domestique.

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
(millions de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% des coûts de bases	Total Coûts de bases
Développement des communautés et des coopératives					
Renforcement des capacités des communautés et des coopératives	0,60	0,20	0,80	25	3
Développement des coopératives	0,46	0,07	0,53	13	2
Dotation aux initiatives des communautés et des coopératives	13,45	0,37	13,82	3	51
Total partiel	14,52	0,64	15,16	4	56
Développement de l'agriculture					
Développement de l'élevage	3,69	0,55	4,25	13	16
Production végétale et agroforesterie	4,00	0,33	4,33	8	16
Total partiel	7,70	0,88	8,58	10	32
Unité de gestion du projet	3,13	0,32	3,46	9	13
Total coûts de base	25,35	1,84	27,19	7	100
Provisions pour aléas d'exécution	0,49	0,06	0,54	10	2
Provisions pour aléas financiers	2,18	0,13	2,31	6	8
Coût total du projet	28,01	2,03	30,04	7	110

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(millions de USD)

Composantes	Gouvernement		FIDA		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Développement des communautés et des coopératives													
Renforcement des capacités des communautés et des coopératives	0,03	4	0,82	96	-	-	-	-	0,85	2,8	0,20	0,62	0,03
Développement des coopératives	0,03	2	0,54	98	-	-	-	-	0,57	1,9	0,07	0,47	0,03
Dotation aux initiatives des communautés et des coopératives	0,66	4	3,25	21	9,45	61	2,08	14	15,45	51,5	0,45	14,34	0,66
Total partiel	0,73	4	4,61	59	9,45	44	2,08	12	16,87	56,2	0,72	15,43	0,72
Développement de l'agriculture													
Développement de l'élevage	2,47	53	2,20	47	-	-	-	-	4,67	15,5	0,28	4,06	0,33
Production végétale et agroforesterie	0,61	13	3,09	65	0,45	9	0,58	12	4,73	15,8	0,67	3,46	0,60
Total partiel	3,08	33	5,29	56	0,45	5	0,58	6	9,40	31,3	0,94	7,52	0,94
Unité de gestion du projet	0,59	16	3,18	84	-	-	-	-	3,77	12,5	0,37	2,93	0,49
Coût total du projet	4,40	15	13,08	43	9,90	33	2,66	9	30,04	100,0	2,03	25,88	2,15

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

36. Les marchés concernant les biens et services financés par le prêt du FIDA seront passés conformément aux directives du Fonds en la matière. Les contrats concernant les travaux de génie civil pour la petite irrigation et l'approvisionnement en eau des villages et les autres investissements dans les villages seront adjugés par voie d'appel d'offres local car ils ne se prêtent pas bien aux procédures internationales en raison de leur volume modeste, de leur caractère dispersé et de l'échelonnement des travaux de construction. Les procédures d'appel d'offres local doivent être jugées acceptables par le FIDA et peuvent comporter une sélection préalable des soumissionnaires fondée sur leurs résultats antérieurs, leurs compétences techniques et administratives, leur équipement et leur stabilité financière. Les achats de biens et de matériel d'une valeur inférieure à 50 000 USD s'effectueront par consultation des fournisseurs locaux. Les achats de biens et de matériel d'une valeur comprise entre 50 000 et 200 000 USD se feront par appel d'offres local; les contrats de travaux de génie civil concernant la petite irrigation et l'approvisionnement en eau des villages seront soumis à la même procédure. Les conditions d'emploi des consultants seront fixées conformément aux directives du FIDA et à celles de l'institution coopérante.

37. Le prêt sera décaissé sur une période de sept ans. Le FIDA procédera aux décaissements sur présentation de relevés de dépenses certifiés, sauf dans le cas des contrats d'une valeur supérieure à 50 000 USD pour lesquels des demandes accompagnées de pièces justificatives complètes, devront être soumises. L'UGP tiendra une comptabilité complète conforme aux exigences du FIDA et aux normes comptables internationales.

38. Le gouvernement ouvrira et tiendra un compte spécial au nom du projet, libellé en dollars des États-Unis dans une banque acceptée par le FIDA. Ce compte recevra un dépôt initial de 1,0 million de USD et sera géré conformément aux modalités et conditions jugées acceptables par le FIDA pour couvrir toutes les catégories de dépenses. Le FIDA le reconstituera périodiquement après réception et approbation des demandes de prélèvement, accompagnées de pièces prouvant de façon satisfaisante que les paiements sur le compte spécial remplassaient bien les conditions requises pour être financés par le projet.

39. Tous les comptes du projet, y compris le compte spécial, et tous les comptes du gouvernement et les états des dépenses pour chaque exercice financier seront regroupés et vérifiés conformément aux principes et pratiques de vérification appropriés, appliqués constamment par des bureaux de vérification jugés acceptables par le FIDA. Le gouvernement présentera au FIDA des exemplaires certifiés des rapports d'audit au plus tard six mois après la clôture de l'exercice financier.

F. Organisation et gestion

40. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural sera chargé de l'ensemble de l'exécution, mais plusieurs activités seront confiées sous contrat à divers organismes gouvernementaux et privés. Un comité de pilotage du projet composé de représentants du ministère, de l'Office public de planification, du Sous-secrétariat au trésor, du directeur du projet et de deux directeurs provinciaux de l'agriculture de Sivas et Erzincan, se réunira deux fois par an pour approuver les comptes de l'exercice précédent, examiner et approuver le programme de travail et budget annuel proposé pour l'exercice suivant et faire en sorte que les fonds de contrepartie du gouvernement qui sont nécessaires soient mis à disposition comme convenu. À chaque réunion, le comité de pilotage examinera et résoudra les problèmes de coordination entre les divers organismes d'exécution du secteur public et du secteur privé. Deux comités provinciaux des opérations du projet, composés chacun d'un gouverneur adjoint responsable de l'agriculture, du directeur de projet, du directeur provincial de l'agriculture et de deux représentants des agriculteurs – un homme et une femme – aideront à assurer la coordination et à résoudre les problèmes au niveau provincial.

41. La gestion du projet est organisée de façon à tenir compte de la nécessité de doter chaque département provincial de l'agriculture de la capacité d'établir des méthodologies efficaces de développement participatif. Afin d'assurer une administration rapide et souple, une UGP autonome sera installée à Sivas, dans des bureaux loués à cet effet. Cette unité disposera d'un petit effectif de base: un directeur de projet, un responsable des finances et de l'administration, un responsable des passations de marchés, un conseiller pour les activités commerciales s'occupant principalement des coopératives, enfin un spécialiste du suivi et de l'évaluation. Toutefois, l'exécution du projet dans chaque province sera confiée à une unité ou une section particulière (section du développement villageois) qui sera créée au sein de chaque Département provincial du développement. À Sivas, il s'agira d'un groupe du développement villageois placé sous la direction d'un coordonnateur principal de développement villageois travaillant sous contrat qui sera secondé par six coordonnateurs. À Erzincan, le groupe se composera d'un coordonnateur principal et de quatre coordonnateurs de développement villageois, dont la moitié au moins seront des femmes. En raison des qualifications spécialisées exigées des coordonnateurs de développement villageois, la moitié au moins d'entre eux devraient être recrutés sous contrat.

42. L'UGP jouira des pouvoirs autonomes suivants: prise et exécution des décisions concernant les décaissements prévues dans le programme de travail et budget annuel conformément aux directives en matière de passation des marchés applicables aux prêts du FIDA; engagement et licenciement de personnel; passation de contrats pour les services du secteur public et du secteur privé; enfin rapports directs avec le FIDA et l'institution coopérante. L'UGP gèrera les activités conformément aux règles prescrites dans le manuel d'exécution qui sera rédigé pendant les trois premiers mois de mise en œuvre du projet.

43. L'institution coopérante procédera à une supervision du projet au moins une fois par an en organisant les missions de supervision de façon à ce qu'elles coïncident avec la préparation du programme de travail et budget annuel. Chaque mission travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour évaluer les résultats obtenus, identifier les obstacles et faciliter l'examen et l'approbation du programme de travail et budget annuel.

G. Justification économique

44. Le projet aura un impact positif puissant sur le bien-être des ménages. Il faut cependant noter que, en raison de la petite taille des exploitations, la plupart de ces ménages resteront pauvres et auront toujours besoin d'entreprendre d'autres activités rémunératrices (à l'extérieur de l'exploitation). Les interventions du projet proposées auront pour effet d'assurer à chaque ménage la sécurité alimentaire grâce à sa propre production et un excédent de produits pour la vente. L'analyse détaillée des trois modèles d'exploitation (deux modèles d'exploitation avec irrigation et un modèle d'exploitation sans irrigation dans les vallées et les hautes terres) confirme que les interventions proposées devraient généralement donner des résultats financiers intéressants pour les ménages participants. On prévoit que les revenus nets des exploitations devraient fortement augmenter. Pour le modèle d'exploitation disposant de 1 ha de terre irriguée en vallée, le revenu total devrait augmenter de 155 à 646 USD par rapport à la situation en l'absence de projet. Dans le cas d'une exploitation disposant de 1 ha de terre irriguée et d'une vache laitière, le revenu net devrait passer de 178 à plus de 1 200 USD. Dans le cas d'une exploitation possédant 2 ha de terre irriguée et deux vaches laitières, le revenu net passe de 33 à 1 330 USD. Les modèles font prévoir de bons revenus tirés du travail. Ces revenus devraient augmenter de 16 à 51%, suivant les modèles d'exploitation. Ces revenus supplémentaires provenant du travail supplémentaire sont considérés comme satisfaisants car ils sont tous bien supérieurs au salaire journalier théorique actuel des travailleurs agricoles non qualifiés. Tous les modèles indiquent une augmentation des besoins de travail à la suite du lancement du projet, mais ces augmentations restent modestes et les ménages pourraient généralement y faire face sans difficulté, d'autant plus qu'ils n'ont guère de possibilités de trouver un travail hors exploitation plus rémunérateur. Au niveau prévu d'adoption des diverses activités, le projet aura pour effet de créer

500 000 journées de travail supplémentaires pendant son exécution. Le taux de rentabilité économique interne (TRE) global du projet est estimé à 16% pour le cas de référence. Si les coûts augmentent de 10%, ce taux tombe à 13%; il tombe à 12% si les avantages diminuent de 10% et à 14% si la réalisation de ces avantages est retardée d'un an.

45. La planification participative des activités de développement communautaire permettra à 100 villages de créer des comités de développement informels et d'être ainsi en mesure de déterminer eux-mêmes leurs besoins et leurs priorités de développement et de participer à la planification, à l'exécution et au suivi des activités. Le projet doit apporter des avantages aux femmes; grâce à la formation et à l'élargissement de l'accès aux marchés, celles-ci réussiront à accroître leurs revenus. La planification participative des activités de développement communautaire tendra également à intégrer les femmes dans la vie publique des villages et à leur permettre de faire entendre leur voix dans les affaires des communautés. Le rôle ainsi confié aux femmes dans les activités du projet leur inspirera confiance en elles, renforcera leur autonomie, mettra en lumière leur capacité de gestion et renforcera ainsi leur crédibilité en tant que partenaires actifs du développement.

H. Risques

46. Le projet est conçu pour être exécuté suivant une démarche participative communautaire qui requerra une collaboration étroite entre le projet lui-même, les institutions villageoises et les bénéficiaires. Ce mode d'intervention comporte toujours des risques d'ordre institutionnel, notamment le risque que la participation des comités de développement villageois et des bénéficiaires reste faible et que les activités du projet ne soient pas viables à long terme. Le projet est aussi conçu pour réaliser des changements concrets qui modifieront les moyens de subsistance des populations. Il pourra ainsi conquérir la confiance et l'intérêt des communautés et des bénéficiaires qui feront leurs activités du projet de sorte que le risque de faible participation sera limité au minimum.

47. Il est possible que les employés du secteur public, les agents du projet, les membres du comité de pilotage et les communautés elles-mêmes n'adoptent pas totalement cette approche participative novatrice et s'en tiennent aux méthodes hiérarchiques fondées sur l'apport extérieur qui sont si profondément enracinées en Turquie. Le projet a été conçu de façon à renforcer chez les parties prenantes la compréhension de cette approche au développement et leur capacité de l'appliquer en organisant bien le renforcement des capacités à tous les niveaux.

I. Impact sur l'environnement

48. Le projet est classé dans la catégorie B car il est conçu pour améliorer l'utilisation et la gestion des ressources naturelles et devrait avoir un impact positif sur l'environnement.

49. L'utilisation plus large des légumineuses fourragères permettra d'intensifier la production sur les terres arables car ces légumineuses seront principalement cultivées sur des terres actuellement en friche. Cette culture offrira l'avantage d'assurer la fixation de l'azote et d'améliorer l'état et la structure des matières organiques des sols. La création et la remise en état de périmètres d'irrigation et la formation à la gestion améliorée de l'eau se traduiront par une utilisation plus rationnelle de l'eau et une réduction de l'ensablement et de l'érosion. Le projet prévoit l'utilisation d'engrais en quantités limitées pour améliorer la productivité mais cela ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur l'environnement. De même, le projet recommandera seulement l'application de petites quantités d'herbicides et de pesticides rapidement biodégradables qui n'auront guère de répercussions durables sur l'environnement. La lutte intégrée contre les ravageurs limitera les effets négatifs éventuels sur l'environnement des modules d'amélioration des cultures. La formation des agriculteurs et la création d'un service de vulgarisation orienté vers les agriculteurs présentera également l'avantage de faire mieux prendre conscience des questions d'environnement et aboutira à une amélioration du traitement et de la conservation des terres.

50. L'établissement de petites plantations agroforestières et de rangées d'arbres à la limite des champs aura des effets positifs importants sur l'environnement: lutte contre l'érosion éolienne et hydraulique, conservation et renforcement de la biodiversité et protection des bassins versants. L'agroforesterie permettra également de créer une nouvelle source de bois de feu et de réduire ainsi les pressions que subissent les forêts naturelles. En outre, elle permettra d'utiliser moins de fumier animal pour le chauffage et plus pour la fertilisation des sols.

J. Aspects novateurs

51. Le projet introduira une approche participative novatrice dans une structure bureaucratique fortement paternaliste. Il est fondé sur le ciblage positif des pauvres, l'émancipation des communautés et leur implication dans les prises de décisions de façon à avoir un impact fort et durable. L'approche participative proposée est conçue sur la base de l'expérience acquise récemment avec le projet de développement rural dans les provinces d'Ordu et de Giresun mais elle est orientée plus nettement vers la lutte contre la pauvreté. Elle comporte un processus nouveau de ciblage en deux phases: en premier lieu, cibler les villages habités principalement par des pauvres et en deuxième lieu, aider ces communautés à sélectionner les ménages appelés à bénéficier des interventions du projet en fonction de leur niveau de pauvreté et de leurs besoins. Le projet comportera également un mécanisme de partage des coûts pour la construction d'infrastructures rurales (principalement petits périmètres d'irrigation) et pour leur exploitation et leur entretien ultérieurs par les communautés. Les interventions du projet seront fondées sur les plans d'action des communautés et sur un programme de travail annuel établi et approuvé par les communautés.

TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

52. Un accord de prêt entre la République turque et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

53. La République turque est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

54. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République turque un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions deux cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (9 250 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} décembre 2021 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence déterminé chaque année par le Fonds et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 2 juillet 2003)

1. **Plans de travail et budgets annuels (PTBA).** L'UGP établira pour chaque année du projet un PTBA qui comprendra la description détaillée des activités du projet prévues en cours d'année ainsi que la provenance et l'utilisation des fonds.
2. **Mise à disposition des fonds du prêt.** En sus des fonds du prêt, le Gouvernement de la République turque (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales et de chaque partie au projet, promptement et en tant que de besoin, les fonds, installations, services et autres ressources nécessaires à l'exécution du projet conformément à l'accord de prêt. À cette fin, le Gouvernement ouvre pour chaque exercice budgétaire des crédits équivalant aux fonds de contrepartie prévus dans le PTBA pour l'année concernée et met, trimestriellement et par anticipation, ces crédits à la disposition du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales. Le Gouvernement veille aussi à ce que les fonds provenant du prêt du Fonds de l'OPEP soient mis à la disposition du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales conformément au PTBA.
3. **Suspension.** Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt lorsque l'un des faits prévus dans les conditions générales ou l'un des faits suivants se produit:
 - a) Le droit du Gouvernement de retirer les fonds du prêt du Fonds de l'OPEP fait l'objet, en tout ou en partie, d'une suspension, d'une annulation ou d'une résiliation; ou le prêt du Fonds de l'OPEP est devenu exigible et payable avant le terme convenu; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.
 - b) Le manuel d'exécution du projet ou l'une quelconque de ses dispositions a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une résiliation, d'un amendement de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA et le FIDA considère que cet événement a eu ou aura vraisemblablement un effet préjudiciable grave sur le projet.
4. **CPP.** Le Gouvernement établira un comité de pilotage du projet (CPP) sous une forme juridique donnant satisfaction au FIDA. Le CPP se réunira au moins deux fois par an.
5. Deux comités provinciaux des opérations du projet (CPO), comprenant chacun le Gouverneur adjoint responsable de l'agriculture, le Directeur de projet, le Directeur provincial de l'agriculture et deux représentants des agriculteurs – un homme et une femme – aideront à la coordination et à la résolution des problèmes au niveau provincial. Une de leurs fonctions les plus importantes sera d'examiner et d'approuver la liste des villages sélectionnés pour bénéficier du projet, afin de s'assurer que ce sont bien des villages pauvres choisis conformément aux critères de ciblage convenus avec le FIDA.
6. **UGP.** L'UGP sera créée au sein de la Direction générale de la production et du développement agricoles du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales. Elle aura son siège à Sivas et disposera d'une antenne à Ankara située dans les locaux de la Direction générale susmentionnée et chargée de la passation des marchés et de la liaison avec les organes du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales et du Ministère des finances. Elle sera explicitement dotée de l'autonomie d'action, y compris le pouvoir de prendre et de mettre en œuvre des décisions relatives aux dépenses prévues dans le

PTBA, d'engager et de licencier le personnel du projet, de passer des marchés de services avec les secteurs public et privé et de traiter directement avec l'organisme de financement. L'UGP rendra compte chaque semestre au Ministère de l'agriculture et des affaires rurales par l'intermédiaire du Directeur général de la production et du développement agricoles.

7. **Directeur de projet.** Avant la date d'entrée en vigueur, le Gouvernement nommera un directeur de projet selon une forme juridique donnant satisfaction au FIDA et sous réserve de son agrément préalable. Le Directeur du projet devra posséder des qualifications et une expérience donnant satisfaction au FIDA.

8. **Sections de développement villageois.** Le Gouvernement établira dans chacune des provinces de Sivas et d'Erzincan une section de développement villageois (SDV). Ces sections seront dirigées par un coordonnateur principal de développement villageois et composées de coordonnateurs de développement villageois, dont environ 50% seront des femmes. Chaque SDV rendra compte au Directeur de projet par l'intermédiaire du Directeur provincial de l'agriculture de chaque province. Le SDV aidera les communautés et les coopératives villageoises à formuler les plans de développement villageois. Le projet les aidera ensuite à les mettre en œuvre au moyen des ressources du projet, d'apports des communautés bénéficiaires et d'autres ressources publiques et privées accessibles à cette fin.

9. **Manuel d'exécution du projet.** L'UGP établira dès que possible mais dans un délai ne dépassant en aucun cas 60 jours après la date d'entrée en vigueur du projet, un projet de manuel d'exécution du projet. Le CPP adoptera le manuel d'exécution du projet, substantiellement dans la forme approuvée par le FIDA, et l'UGP en remettra rapidement des exemplaires au FIDA. Si le FIDA n'a pas émis d'observations sur le projet de manuel d'exécution du projet dans les 30 jours suivant sa réception, celui-ci sera réputé approuvé.

10. **Dotations en faveur des initiatives des communautés et des coopératives.** L'UGP établira les conditions et modalités détaillées dans lesquelles les coopératives situées dans la zone du projet et remplissant les conditions voulues auront accès aux capitaux d'amorçage provenant de la dotation. Ces conditions et modalités devront être établies aussitôt que possible mais dans un délai ne dépassant en aucun cas 60 jours après la date d'entrée en vigueur et soumis au FIDA pour approbation.

11. **Recettes nettes.** Le Gouvernement établira par l'intermédiaire de l'UGP des procédures donnant satisfaction au FIDA pour le traitement de toutes les recettes nettes découlant des crédits accordés aux coopératives au titre des capitaux d'amorçage issus de la dotation. Le Gouvernement utilisera ces recettes nettes pour financer de nouveaux crédits au titre des capitaux d'amorçage destinés aux bénéficiaires du projet, conformément à l'accord de prêt, au moins jusqu'à ce que le service du prêt ait été intégralement assuré. Aux fins du présent paragraphe, l'expression "recettes nettes" signifie tous les remboursements du principal et tous les versements d'intérêts, déduction faite des dépenses normales d'exploitation et autres.

12. **Pratiques phytosanitaires.** Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, les parties au projet prennent, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veillent à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun produit soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé au tableau 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.

13. **Assurance du personnel du projet.** Le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques en usage dans la fonction publique nationale.

14. **Équilibre entre les sexes.** Chaque partie au projet veille à ce que toutes les activités du projet soient exécutées conformément à l'objectif à long terme de la réalisation de l'équilibre entre les sexes.

15. **Conditions préalables aux retraits de fonds.** Aucun retrait de fonds ne sera effectué pour des dépenses concernant les capitaux d'amorçage des coopératives au titre de la sous-composante dotation en faveur des initiatives des communautés et des coopératives, tant que les conditions et modalités détaillées d'accès à ces capitaux d'amorçage n'auront pas été approuvées par le FIDA.

16. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt:

- a) un directeur de projet a été dûment nommé par le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales et agréé par le FIDA;
- b) le CPP a été dûment créé;
- c) l'UGP a été dûment établie;
- d) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le gouvernement a été dûment autorisée et ratifiée par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- e) le gouvernement a remis au FIDA un avis favorable, émis par le conseiller juridique du Trésor ou par tout autre conseiller juridique agréé par le FIDA, et jugé acceptable par le FIDA dans la forme et le fond.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

TURKEY

Land area (km² thousand) 2000 1/	770	GNI per capita (USD) 2000 1/	3 090
Total population (million) 2000 1/	65.3	GNP per capita growth (annual %) 2000 1/	4.9
Population density (people per km²) 2000 1/	85	Inflation, consumer prices (annual %) 2000 1/	54.9
Local currency	Turkish Lira (TRL)	Exchange rate: USD 1.00 =	TRL 1 650 000
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1980-99 2/	1.9	GDP (USD million) 2000 1/	199 902
Crude birth rate (per thousand people) 2000 1/	21 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1980-90	5.4
Crude death rate (per thousand people) 2000 1/	6 a/	1990-99	3.8
Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 1/	36 a/	Sectoral distribution of GDP 2000 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	69 a/	% agriculture	16
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n.a.	% industry	25
Poor as % of total rural population 2/	n.a.	% manufacturing	15
Total labour force (million) 2000 1/	31.3	% services	59
Female labour force as % of total 2000 1/	38	Consumption 2000 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	14
School enrolment, primary (% gross) 2000 1/	107 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	69
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 1/	15	Gross domestic savings (as % of GDP)	17
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	3 525	Merchandise exports 2000 1/	27 324
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2000 1/	16 a/	Merchandise imports 2000 1/	53 983
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2000 1/	8 a/	Balance of merchandise trade	-26 659
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 1/	5.8 a/	before official transfers 1999 1/	-6 539
Physicians (per thousand people) 1999 1/	1.2 a/	after official transfers 1999 1/	-1 364
Population using improved water sources (%) 1999 4/	83	Foreign direct investment, net 1999 1/	138
Population with access to essential drugs (%) 1999 4/	99	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 1999 4/	91	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	-13.0
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	38.1
Food imports (% of merchandise imports) 1999 1/	5	Total external debt (USD million) 1999 1/	101 796
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1998 1/	892	Present value of debt (as % of GNI) 1999 1/	52
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	111.3	Total debt service (% of exports of goods and services) 1999 1/	26.2
Cereal yield (kg per ha) 2000 1/	2 255	Lending interest rate (%) 2000 1/	n.a.
Land Use		Deposit interest rate (%) 2000 1/	47.2
Arable land as % of land area 1998 1/	31.8		
Forest area (km ² thousand) 2000 2/	102		
Forest area as % of total land area 2000 2/	13.3		
Irrigated land as % of cropland 1998 1/	15.6		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database

2/ World Bank, *World Development Indicators*, 2001

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

4/ UNDP, *Human Development Report*, 2001

PREVIOUS IFAD FINANCING

Project Number	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of Approved Amount)
96	Erzurum Rural Development Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	O	31 Mar 82	03 Dec 82	31 Dec 89	L - I - 96 - TU	SDR	17 200 000	76
143	Agricultural Extension and Applied Research Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	O	03 Apr 84	05 Sep 84	30 Jun 94	L - I - 143 - TU	SDR	9 700 000	65
243	Bingöl-Mus Rural Development Project	IFAD	UNOPS	O	14 Sep 89	10 Jan 90	31 Dec 99	L - I - 243 - TU	SDR	15 500 000	70
277	Yozgat Rural Development Project	IFAD	UNOPS	O	13 Dec 90	23 Sep 91	31 Dec 01	L - I - 277 - TU	SDR	11 500 000	79
378	Ordu-Giresun Rural Development Project	IFAD	UNOPS	O	14 Sep 95	25 Aug 97	31 Dec 04	L - I - 387 - TU	SDR	13 400 000	36

Note: O = ordinary.

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative summary	Verifiable indicators	Means of verification	Assumptions/risks
Overall goal Sustainable reduction in poverty of rural families in two Category 4 and 5 provinces in Turkey	Improvement in ranking in SPO composite index of poverty	SPO ranking of provinces by poverty and underdevelopment every five to ten years	National progress in economic and social reform continues; inflation brought and kept under control; bureaucratic mindset made more positive.
Project objectives/purpose Improved livelihoods for rural poor households through higher and more stable incomes and improved food security via sustainable management of natural resources	Per capita incomes increased by 20%; household food production and consumption more diverse and increased by 25%; and land, water and forest resource and agroforestry management practices improved	National and provincial statistics; informal (and formal) household surveys	Government provides and maintains enabling environment; rural-to-urban migration does not become excessive.
Outputs Community institutions (community development associations, cooperatives, farmers' groups, women's groups, producer associations, etc.) established and operational: identifying, prioritizing and meeting the needs of rural communities, both men and women, by planning, implementing and managing their own development	<ul style="list-style-type: none"> • No. of community groups established • Stability, cohesiveness and managerially competent community organizations • Representation of women in membership and management bodies of community organizations • Range of services provided by community organizations 	<ul style="list-style-type: none"> • Periodic project reports • Project monitoring and evaluation (M&E) database • Participatory rural appraisals • Participatory evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaucratic mindset changes in favour of participatory development. • Efficient and professional service providers can be identified, e.g. NGOs to support communities in establishment of community institutions.
Improved rural infrastructure and other community investments sustainably managed by community organizations	<ul style="list-style-type: none"> • Area of additional small-scale irrigation established • No. of new rural water supply points established • No. of rural roads and access roads improved • No. of other social and economic investments made • No. of beneficiary organizations formed to operate and maintain infrastructure provided 	<ul style="list-style-type: none"> • PMU/management information system (MIS) • Progress reports • Participating evaluation • Financial and procurement research 	<ul style="list-style-type: none"> • Disbursement procedures for credit are efficient. • Relevant government agencies are functioning well.
Improved suitable crop, agroforestry and livestock technologies disseminated and adapted, leading to efficient community-oriented smallholder agricultural production	<ul style="list-style-type: none"> • No. of households adopting technologies • Improvement in productivity of crops, livestock and agroforestry • No. of communities adopting improved range management production • Increase in volume of marketed products 	<ul style="list-style-type: none"> • PMU/MIS • Annual impact evaluation • Participating monitoring reports • Annual review workshops 	<ul style="list-style-type: none"> • Marketing bottlenecks and problems are resolved.
Effective project coordination of implementation arrangements established and operating	<ul style="list-style-type: none"> • PMU adapted to new roles of coordination and implementation • Effective partnerships with NGOs and other service providers established 	<ul style="list-style-type: none"> • PMU reports • Process evaluation studies 	<ul style="list-style-type: none"> • Legal framework is conducive to NGO operations.
Activities Community and cooperative development <i>1. Community development</i> 1.1. Villagers develop, design and implement projects themselves	No. of community-initiated and -managed projects implemented	Project monitoring records	Various government agencies are willing to work on contract.
1.2 Improved rural social infrastructure resulting in better health	No. of domestic water projects built or rehabilitated and beneficiaries concerned; improved health and reduced time spent on water collection	Impact monitoring data on water supply schemes	Villagers are willing to take responsibility for their own development.

Narrative summary	Verifiable indicators	Means of verification	Assumptions/risks
1.3. Improved agricultural production	Some 1 500 ha irrigated; roads improved; ten sessions organized for cooperatives and service providers to meet (five in Sivas and five in Erzincan); management committee members of 70 cooperatives trained (75 in Sivas and 25 in Erzincan); 50 exposure visits organized to successful financial services initiatives (for 45 cooperatives in Sivas and 15 cooperatives in Erzincan); 50 cooperatives successfully linked to financial service providers; 40 primary agricultural credit cooperatives assisted in capacity-building	Project progress reports Cooperative records, project progress reports, supervision mission reports, records of financial service providers, physical verification	Social cohesion within the villages is adequate. Subsidized credit programmes continue/expand, and the inflation rate continues to be high.
2. Cooperative development	Curriculum and training materials developed, ten VCs trained; 70 cooperative development plans prepared and implemented (45 in Sivas and 25 in Erzincan); management committee members of 70 cooperatives trained (540 in Sivas and 300 in Erzincan); 70 exposure visits organized to successful cooperatives (for 45 cooperatives in Sivas and 25 cooperatives in Erzincan); 70 cooperatives successfully linked to private-sector service providers (45 in Sivas and 25 in Erzincan)	Cooperative records, project progress reports, supervision mission reports, physical verification	Project staff and communities do not fully adopt innovative participatory approach and fall back on top-down and supply-driven approach.
Agricultural Development Crop production and agroforestry 2.1. Bottom-up problem-solving approach to increasing output in place and operative; institutionalized and advisory messages delivered more effectively	A total of 15 diagnostic surveys undertaken, 60 adaptive research programmes in response to surveys initiated, 350 farmer-managed trials conducted; 1 950 demonstrations set up in response to diagnostic surveys; 21 meetings between research and extension organizations; one technology compendium produced; 25 television/radio programmes broadcast; 28 leaflets/pamphlets produced; 4 500 farmers trained; 410 field days at demonstration sites conducted	Results of surveys; farmer feedback; research contract agreements; physical inspection of sites; research results; contracts with television/radio; physical presence of extension materials; project training records; project reports; supervision mission reports; farmer feedback; annual reports and journal papers	Culture of research/extension/farmer cooperation can be improved; new and promising technologies continue to be available or can be developed.
2.2. Improved production technologies for cereals, feed crops and vegetables being used by farmers	Improved technologies promoted by project being used by 60% (15% in Erzincan and 45% in Sivas) of target farmers in 400 villages (320 in Sivas, 80 in Erzincan); 1 950 demonstrations carried out and 410 participatory tests conducted; 600 improved home gardens (150 in Erzincan and 450 in Sivas) established; 30 farmers (ten in Erzincan and 20 in Sivas) take up small-scale vegetable seedling production as income-generating activity	PDA and community development association (CDA) reports; physical inspection of sites; project monitoring reports, supervision mission reports; baseline and end-of-project survey reports; increased supply of fruit and vegetables on local and regional markets; increased consumption of fruits and vegetables	Climatic conditions are favourable and availability of input is timely; marketing channels exist or can be created; prices remain attractive and profitable to farmers.
2.3. Improved soil and water conservation practices adopted by poor farmers	About 100 low-cost water-harvesting structures built; 100 roof catchment demonstrations in place; 600 roof catchment water-harvesting structures in place; ten farmer field days held	PDA and CDA reports; physical inspection of sites; project monitoring reports, supervision mission reports; baseline and end-of-project survey reports;	Benefits of conservation practices tend to be long-term and not immediately attractive to farmers. Practices demonstrating immediate gains can be introduced as a mix with longer-term measures.

Narrative summary	Verifiable indicators	Means of verification	Assumptions/risks
2.4. Community agroforestry practices implemented by poor families	Some 1 000 ha (750 in Sivas, 250 in Erzincan) planted to woodlots, multi-purpose trees and fodder banks	PDA and CDA reports; physical inspection of sites; project monitoring reports	Farmers are willing to participate in project activities; cooperation between MARA and Ministry of Forestry (MOF) is constructive.
<i>Livestock and range</i> 2.5. Milk, meat and honey output from poor villages increased	About 4 600 (1 150 in Erzincan and 4 450 in Sivas) farmers adopt improved and appropriate technologies for milk (cattle and sheep), meat (extensive sheep), fodder crop production and honey	Provincial and county statistics, PDA and CDA reports	Farmers are willing to adopt models; credit is available for application of technology.
2.6. Value added products (cheese, butter, cream/yoghurt, clear honey) marketed	Some 600 (150 in Erzincan and 450 in Sivas) processing groups (total 4 500 women/families) formed, operating effectively and marketing products	Physical inspection of practices; project monitoring reports; supervision mission reports; spot checks at retail outlets	Market exists for products, and consumers willing to pay premium prices for local produce.
2.7. Bottom-up problem-solving approach to increased output being practised and effective	Ten applied/adaptive research programmes in response to farmer-identified needs initiated, 200 farmer-managed on-farm trials conducted	Results of farmer surveys and feedback; research contract agreements; physical inspection of sites; project reports, supervision mission reports; research results published (annual reports and journal papers)	Suitable SPOs can be identified to facilitate the new approaches, and the international consultant can provide effective training before full-scale activities begin.
2.8. Extension/advisory messages delivered more effectively	Ten video/audio cassettes prepared; 132 television/radio programmes broadcast; 20 agricultural shows held; 230 production training courses held (32 200 farmer training days; 7 200 days of farmer field visits provided; 224 processing training courses for women held (31 360 training days); 4 500 women take part in large processing facility visit	Contracts with television/radio; contracts with PDA for agricultural shows; physical presence of extension materials; project training records; project reports; supervision mission reports	The output is suitably pitched to arouse the sustained interest of the poorer segment of the farming population.
2.9. Rangeland production improved and natural resources and biodiversity conserved and enhanced	Some 50 range sites for farmer groups assisted by project in furtherance of rangeland law application	Physical examination; contracts between PDA and farmer groups under rangeland law	PDA and SPO develop a suitable working relationship.
<i>Project management</i> 3.1. Project steering committee (PSC), and two provincial project operations committees (POCs) established and operational	Project satisfactorily supervised and directed	Minutes of meetings; project annual and quarterly reports; supervision mission reports	Committees act to facilitate the efficient operation of the project and are constantly supportive of project management and of the overall modalities of project operation.
3.2. Project management unit (PMU) established and operational	A total of 16 professional staff recruited and trained; equipment as specified in cost tables purchased	Employment contracts; physical inspection; quarterly and annual reports; supervision mission reports; satisfactory staff evaluation reports	The Government is willing to adopt new procedures.
3.3. Project managed effectively through routine activities, compliance with loan agreement and AWP/Bs and via supervision missions and mid-term review	Outputs of project progressively achieved; beneficiary satisfaction with project	Minutes of PSC and POC meetings; quarterly and annual reports; supervision mission reports; results of monitoring and evaluation activities; formal and informal beneficiary feedback	Relations between PDA, PMU and SPs remain cordial and constructive.

QUANTITATIVE INPUTS, TARGETS AND KEY PROJECT FACTORS

OBJECTIVES				INSTRUMENTS				
<p>The objectives of the project are to:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) increase agricultural productivity and income levels of the rural poor in the less-developed parts of the project area; (ii) expand rural employment opportunities and encourage individual and group initiatives of smallholders; (iii) build and strengthen self-sustaining institutions directly related to the rural poor; and (iv) improve living conditions of the rural poor and especially of women. 				<p>The main instruments to be used in the implementation of project components are to:</p> <ul style="list-style-type: none"> • introduce participatory planning in 100 communities to develop village action plans in community infrastructure and agricultural technology transfer, thus ensuring ownership by and relevance to community; • develop over 4 000 ha of small-scale irrigation and introduce participatory irrigation management by assisting the formation of water user's associations to manage the developed schemes; • develop participatory range management over common grazing lands in accordance with the new rangeland law, which gives recognized exclusive rights to communities willing to apply sustainable management practices over rangeland; • support the establishment of new cooperatives and other farmer organizations that play a positive role in the economy of the community and engage in production, processing and marketing activities; and • provide intensive training to community institutions, farmer associations and cooperatives to upgrade organizational and managerial skills, and empower these institutions to negotiate with the authorities and the marketplace. 				
Annual Incremental Production at full Development		Livestock Products						
Crops								
13 576 t of wheat		4 600 t of meat						
2 534 t of barley		11 200 t of milk						
348 t of tomatoes		670 t of honey						
543 t of cucumbers								
4 940 t of potatoes								
226 t of apples								
136 t of onions								
1 400 t of chickpeas								
PROJECT COSTS		FINANCING		BENEFICIARIES		ECONOMIC ANALYSIS		
COMPONENT	USD million		USD million	%	Total beneficiaries <ul style="list-style-type: none"> • 50 000 people in 10 000 households in 200 villages 		Economic Rate of Return (ERR) = 16% base cost	
A. Community and Cooperative Development	16.87	IFAD	13.08	43			ERR = 13% with 10% increase in costs ERR = 12% with 10% decrease in benefits ERR = 14% with one-year lag in benefits	
B. Agricultural Development	9.40	OPEC Fund	9.90	33	Total cost/beneficiary = USD 600			
C. Project Management	3.77	Government	4.40	15				
		Beneficiaries	2.66	9	Total share of IFAD loan/beneficiary = USD 260			
Total	30.04		30.04	100				

SUMMARY COST AND FINANCING TABLES
Expenditure Accounts by Component – Base Cost (USD million)

	Agric. Development		Community and Cooperative Development			Physical Contingencies			
	Livestock Development	Crop Production and Agroforestry	Community and Cooperative Capacity-Building	Cooperative Development	Community and Cooperative Initiatives Fund	Project Management and Support	Total	%	Amount
I. Investment Costs									
A. Civil Works	-	0.86	-	-	5.03	-	5.89	10.0	59.00
B. Vehicle, Equipment and Materials									
1. Vehicles	0.08	-	-	-	-	0.40	0.48	-	-
2. Equipment	0.05	-	-	-	-	0.07	0.12	-	-
3. Materials	-	0.09	-	-	-	-	0.09	10.0	0.01
Subtotal	0.13	0.09	-	-	-	0.47	0.68	1.3	0.01
C. Studies, Research, Extension and Demonstrations									
1. Studies	0.00	0.17	-	-	-	0.15	0.33	-	-
2. Research	0.05	-	-	-	-	-	0.05	-	-
3. Extension	0.17	-	-	-	-	-	0.17	10.0	0.02
4. Demonstrations	0.32	2.07	-	-	-	-	2.39	-	-
Subtotal	0.54	2.24	-	-	-	0.15	2.93	0.6	0.02
D. Technical Assistance (TA)									
1. National TA	-	0.07	-	0.13	-	1.25	1.45	-	-
2. International TA	0.26	0.33	0.20	0.06	-	-	0.84	-	-
Subtotal	0.26	0.40	0.20	0.19	-	1.25	2.29	-	-
E. Training									
1. Staff Training	-	0.07	-	0.03	-	0.02	0.11	-	-
2. Farmers Training	-	0.41	0.60	0.32	-	-	1.33	-	-
Subtotal	-	0.48	0.60	0.35	-	0.02	1.44	-	-
F. Service Contracts	0.91	-	-	-	-	-	0.91	-	-
G. Other Community Initiatives and Seed Capital	-	-	-	-	8.52	-	8.52	-	-
I. Range Rehabilitation Fund	2.50	-	-	-	-	-	2.50	-	-
Total Investment Costs	4.33	4.06	0.80	0.53	13.55	1.89	25.15	1.9	0.47
II. Recurrent Costs									
A. Salaries and Allowances									
1. Salaries	-	-	-	-	-	0.43	0.43	-	-
2. Allowances	-	-	-	-	-	0.64	0.64	-	-
Subtotal	-	-	-	-	-	1.07	1.07	-	-
B. Operation and Maintenance (O&M)									
1. Vehicle O&M	-	-	-	-	-	0.34	0.34	5.0	0.02
2. Office O&M	-	-	-	-	-	0.16	0.16	5.0	0.01
3. Civil Works O&M	-	0.19	-	-	0.28	-	0.47	10.0	0.05
Subtotal	-	0.19	-	-	0.28	0.50	0.97	7.4	0.07
Total Recurrent Costs	-	0.19	-	-	0.28	1.57	2.04	3.5	0.07
Total BASELINE COSTS	4.33	4.25	0.80	0.53	13.83	3.46	27.19	2.0	0.54
Physical Contingencies	0.02	0.11	-	-	0.39	0.02	0.54	-	-
Price Contingencies	0.32	0.37	0.05	0.04	1.23	0.29	2.31	2.3	0.05
Total PROJECT COSTS	4.67	4.73	0.85	0.57	15.45	3.77	30.04	2.0	0.60
Taxes	0.33	0.61	0.03	0.03	0.66	0.49	2.15	3.8	0.08
Foreign Exchange	0.34	0.60	0.20	0.07	0.45	0.35	2.03	3.0	0.06

**Disbursement Accounts by Financiers
(USD million)**

	Government	IFAD	OPEC Fund	Beneficiaries	Total
1. Community and Cooperative Initiative Allocation	0.82	3.16	9.90	2.24	16.12
2. Vehicle, Equipment and Materials	0.26	0.46	-	-	0.72
3. Studies, Research, Extension and Demonstrations	0.49	2.56	-	0.16	3.21
4. Service Contracts	0.15	0.84	-	-	0.99
5. Technical Assistance	0.37	2.08	-	-	2.45
6. Training	0.00	1.55	-	-	1.55
7. Range Rehabilitation Fund	2.14	0.54	-	-	2.68
8. PMU Salaries	0.10	0.37	-	-	0.47
9. PMU Allowances	-	0.70	-	-	0.70
10. Operation and Maintenance	0.06	0.84	-	0.26	1.15
Total	4.40	13.08	9.90	2.66	30.04

ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. The Ministry of Agriculture and Rural Affairs will be the executing agency. Most activities will, however, be implemented as far as possible by contracts through various government and private institutions. Contracts will mostly be awarded on the basis of open competitive selection to ensure that the agency best able to implement a certain activity does so.

Project Coordination

2. **Steering committee and project operations committees.** A project steering committee (PSC) will include representatives of MARA, the state planning organization, the treasury, the project manager and the two provincial directors of agriculture in Sivas and Erzincan. The PSC will meet twice a year to approve the previous year's accounts, to examine and approve the proposed AWP/B for the coming year, and to ensure that any government counterpart funds required are available as agreed. At both meetings, the PSC will discuss and resolve problems of coordination among the various private- and public-sector implementing institutions. Two provincial project operations committees (POCs), each composed of the deputy governor responsible for agriculture, the project manager, the provincial director of agriculture, and two farmer representatives – one a man and one a woman – will assist in coordination and problem solving at the provincial level.

Project Management Unit

3. The design of the PMU takes into account the need to build capacity related to the design and implementation of participatory development within each PDA. In the interest of rapid and flexible administration, there will be an autonomous PMU based in Sivas, where an office will be rented. It will have a small core staff consisting of a project manager plus officers responsible for the administration of finance and procurement. In addition, there will be a business adviser focusing on cooperatives, and a monitoring and evaluation specialist. Project implementation in each province will, however, be the responsibility of a specific unit or section (village development section) within the relevant PDA. In Sivas, this will consist of a village development group headed by a contracted senior village development coordinator (SVDC), plus six VDCs. A second SVDC and four VDCs will be located in Erzincan (half of the VDC cadre will be men and half women). Because of the specific skill requirements for VDCs, it is expected that at least half of them will be contract employees.

4. The PMU will have the authority to:

- (i) make and implement decisions on disbursements included in the AWP/B within the procurement guidelines for IFAD loans;
- (ii) hire and dismiss its staff;
- (iii) contract for services in the public and private sectors; and
- (iv) deal directly with central authorities, IFAD and other external donors and IFAD's cooperating institution.

5. The PMU will manage activities according to the rules and regulations set out in the project implementation manual that will be prepared prior to the commencement of the project. In brief, the responsibilities of the PMU will be to:

- (i) recruit PMU staff and consultants and contract service providers;
- (ii) coordinate activities with the Provincial Department of Agriculture and other government and private-sector entities;

APPENDIX VI

- (iii) review and consolidate the project AWP/B received from the provinces and secure their approval;
- (iv) channel project resources to the various project implementing agencies and service providers in accordance with the AWP/B;
- (v) monitor and supervise the use of project resources by project-implementing agencies in accordance with the AWP/B; and
- (vi) ensure that the project is having the intended impact on the target group.

Gender Aspects

6. In accordance with IFAD policy and to support the objectives of the current Turkish five-year development plan, every effort will be made in project implementation to ensure an improved balance of investment and involvement in order to reduce gender disparities. The professional staff of the project will include a significant number of women, and the VDCs will have equal numbers of men and women.

7. To improve project performance with respect to gender, the project start-up workshop will include a full day at least of gender sensitization training for all project staff and for steering committee members. This kind of training will take place annually to ensure that all new staff also benefit from it, and whenever possible, line agency staff will be included. At the village level, VPC members will receive gender sensitization training as part of their technical and management training, which will help them have a more inclusive approach in their project work and in their approach to village development. A gender approach will be included in the discussions for the design of the village development plan, thus ensuring that women's concerns are fully taken into consideration.

Village Implementation Mechanisms

8. Project activities will mainly be coordinated and managed by the VDCs employed by the project and hired at private-sector salaries. They will be based in a county central to their area of work and have an office in the county directorate of agriculture. They will report to the project director (informally as necessary and formally every three months) and will be directly supported and supervised by a SVDC.

9. On completion of the village selection process, VDCs will participate with the villagers in choosing development activities. The basic implementation principle is that activities will be decided by the villagers, who will be facilitated in preparing a list of possible project interventions at a general meeting. Choices will then be reviewed with the proposed service providers, to ensure that each activity is technically and logistically feasible. Retained activities will be entered into an AWP/B prepared by the villagers and the VDC. Draft AWP/Bs will be consolidated at project level and a pre-selection made on the basis of feasibility within the proposed contracts with service providers. A final list will then be prepared, and thereafter the VDC will initiate and coordinate activities between the village and the service providers, and ensure that implementation is satisfactory and timely.

10. VPCs will have a major role in the implementation of activities, and in particular will be responsible for:

- (i) finalizing agreement between the village and the project on project interventions;
- (ii) budgeting and costing village activities;
- (iii) convening annual meetings of all adult villagers for preparation of AWP/Bs and evaluation of the previous year's activities;

- (iv) finalizing AWP/Bs;
- (v) ensuring that the village makes the agreed contributions to activities;
- (vi) monitoring performance of project contractors;
- (vii) following up implementation of the activities of project service providers (SPs);
and
- (viii) assessing the impact of project interventions.

Technical Assistance and Staff Training

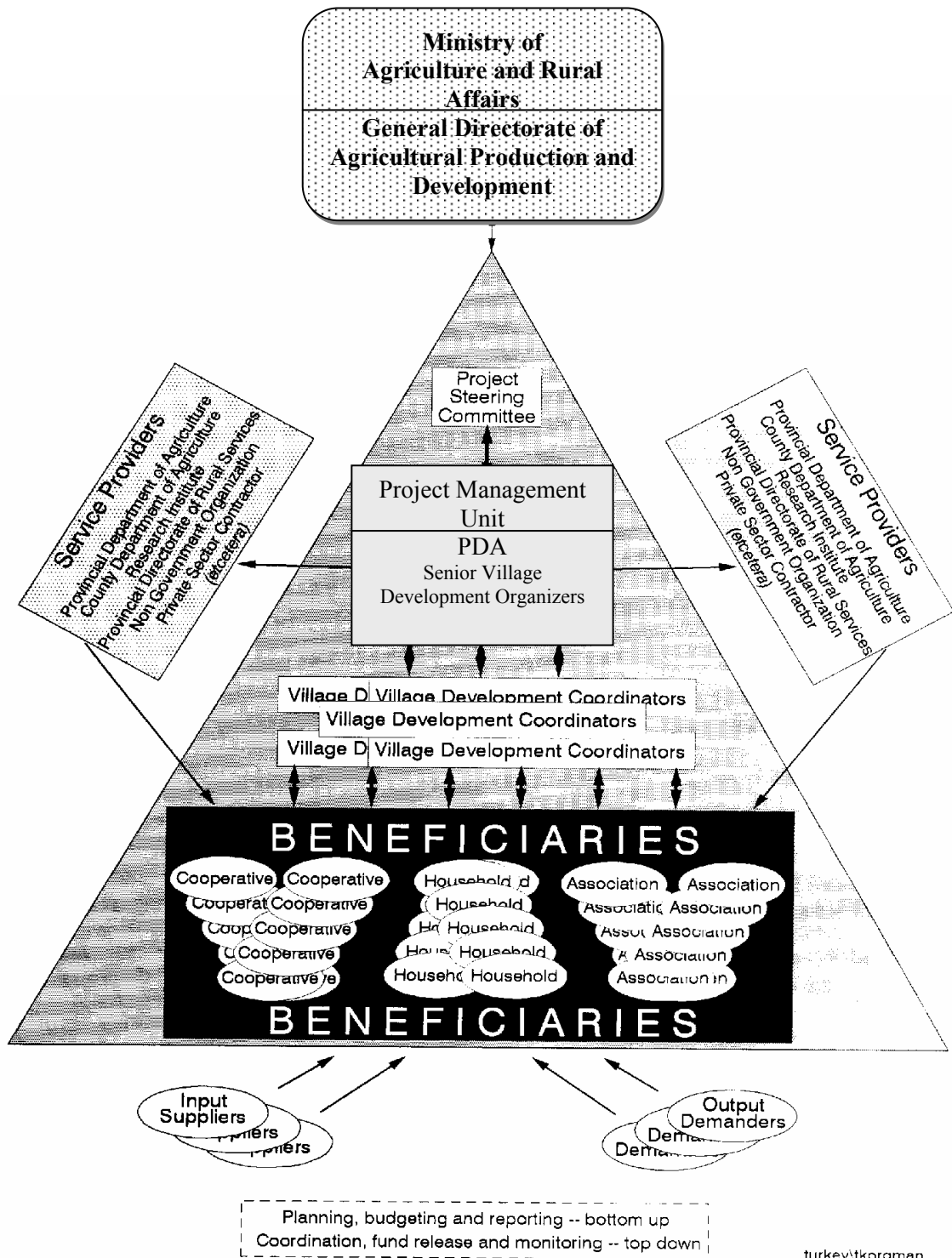
11. Technical assistance is most needed in participatory approaches, cooperative development, financial services and impact monitoring. The community-based participatory approach will be a significant innovation in rural development in Turkey. International technical assistance related to this aspect is a total of 12 months over the project period. The person appointed will train the SVDCs and the VDCs in participatory approaches, assist them in the village selection process, provide them and village committees with further participatory training and help establish baseline data.

12. Other technical assistance needs will cover: (i) farmer-managed demonstrations; (ii) livestock extension; (iii) agroforestry technologies and methods; (iv) market analysis; and (v) M&E. Whenever possible, Turkish technical expertise will be used, unless new exposure and ideas from outside Turkey are specifically required. Technical assistance may also be needed to assist in the preparation of a project implementation manual prior to the commencement of full project activities.

Procedures for Contracting Project Service Providers

13. While a significant number of project activities can be performed by the PDA in each province (village development planning, registration and regulation of cooperatives and activities related to the implementation of the range law in respect of participatory range management), other activities (training for community and cooperative capacity-building, planning and supervision of farmer-managed demonstrations, execution of village infrastructure and undertaking of marketing studies) will be done through a number of public- and private-sector service providers and NGOs. The mechanisms for contracting service providers will be based on quality and availability. All contracts are expected to be considerably less than USD 500 000. The main contracting mechanisms will be a bidding process and a performance-based contract.

PROJECT ORGANIZATIONAL STRUCTURE



MONITORING AND EVALUATION

1. On the basis of the consolidated AWP/Bs and procurement data (including contracts with service providers), the monitoring and evaluation officer will prepare a management information system database. This will be updated monthly with a record to inputs and outputs including both financial and actual activity data. Data will be disaggregated by sex wherever possible. Each project activity, date of starting and status reached will be included to provide the information necessary for impact monitoring.

Impact monitoring

2. Full impact monitoring for community capacity-building and support to cooperatives will be focused at both household and community levels in all of the 100 project villages. At the time of village selection, baseline data will be collected, including the information necessary for targeting and for assessing wealth or poverty status. These data will include relevant items of the wealth of factual data already collected and available from the village head (*muhtar*), and will be supplemented by any qualitative data necessary. Should any information be missing, it will be collected at this stage, giving an opportunity for VPC members to develop skills in data collection and analysis. The work will focus on the village and not the situation of individual households. The baseline data to be collected will include:

- (i) community management capacity;
- (ii) community basic resources such as number of livestock, grazing area, and arable land;
- (iii) population changes and other social dynamics;
- (iv) extent of the use of modern production technology, e.g. artificial insemination;
- (v) presence (or absence) of associations and cooperatives;
- (vi) past number of activities of these organizations by year;
- (vii) number of villagers involved and level of involvement; and
- (viii) perception of the value and usefulness of associations.

3. Changes will be incorporated each year to assess movements in overall poverty status. The assessment will be discussed at an annual evaluation meeting with community members, who will be asked to give their perceptions of the project-related changes and impact.

4. Impact monitoring of domestic water supply will be carried out on five beneficiary households for each scheme. A simple questionnaire will be completed for each village before the water supply is constructed/rehabilitated and will cover time spent collecting water, time spent doing laundry, and frequency of diarrhoea incidence particularly for children and older people. The 'with' water situation will be compared to the previous 'without' situation in each village.

5. Impact monitoring of the community and cooperative initiatives fund will be based on participatory community assessments at the time of the annual review meeting. Community members will be requested to assess achievements obtained by use of the fund and to discuss them in terms of the alternatives considered. Data to be collected consist of the number of cooperative members, capital subscribed and paid, income earned by the cooperative, dividends paid, etc.

6. Impact monitoring of a small-scale irrigation development will be carried out on a sample of five beneficiary farms per participating village. Cropping systems and yield levels prior to irrigation

will be established and outputs from the same land after irrigation will be measured each year until project completion.

7. The impact of advisory messages will be assessed through discussions at the annual evaluation meetings and also by a survey carried out in the third project year to determine:

- (i) how many farmers (men and women) watched or listened to the broadcast programmes regularly;
- (ii) how they evaluate the relevance and technical usefulness of broadcasts, and the quality and effectiveness of the pedagogic approach used;
- (iii) how many farmers (men and women) adopted one or more of the promoted practices; and
- (iv) whether the information provided to those who adopted the practices was adequate and what the results were.

8. Bringing together all these data at the annual participatory evaluation meeting, VDCs will help make an assessment of changes in the household and in the community. They will also seek to distinguish between the changes arising from project interventions and those from other sources.

Monitoring Village Activities

9. Each VPC will be provided with a simple form for each SP involved in village development. On these forms, the responsible VPC member will record the date of the service provision, the identity of the persons visiting, their activities and the duration of their stay, and comments considered useful for an assessment of the usefulness of the event. Data involving people will be disaggregated by sex. The VDC will periodically collect one copy of these forms, and will consolidate and forward them to the monitoring and evaluation officer at the PMU. A copy will be retained in the village in a special file on each activity and will serve as a record for future evaluation. During use, the file will be kept with the beneficiary or monitor, but after completion of the activity it will be kept with the village project committee for future reference and additions as appropriate. For field visits by villagers to field demonstrations, a list will be prepared of all those visiting, the name of their village of origin and their telephone numbers. This will allow the monitoring and evaluation officer to follow up and assess the impact of visits on farmers and to assist in the identification of adoption rates of the proposed activities.

